

Appel à projets patrimoine 2024

Fonds de mise en valeur des patrimoines du territoire de la communauté de communes de Bièvre Est ouvert aux associations spécialisées dans la sauvegarde et la mise en valeur des patrimoines et aux communes du territoire.

Appel à projets ayant pour objectifs de renforcer l'attractivité touristique et culturelle du territoire par la mise en valeur des patrimoines, de sensibiliser les habitants du territoire à l'histoire et aux patrimoines de Bièvre Est, d'améliorer les conditions d'accueil des publics, de « faire vivre » les patrimoines et encourager l'innovation.

**Date limite de réception
des candidatures : 15 avril 2024**



Appel à projets **patrimoine 2024**

Fonds de mise en valeur des patrimoines
du territoire de la communauté de communes de Bièvre Est

Règlement d'attribution des subventions

Appel à projets 2024

Date limite de réception des candidatures : 15 avril 2024
Les projets doivent être réalisés en 2024 (à défaut d'une réalisation totale, une première facture doit être présentée en 2024).
Possibilité de demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux/de l'action (n'assure en aucun cas l'attribution d'une subvention par la communauté de communes).

Objectifs du dispositif

- Renforcer l'attractivité touristique et culturelle du territoire par la mise en valeur des patrimoines
- Sensibiliser les habitants du territoire à l'histoire et aux patrimoines de Bièvre Est
- Améliorer les conditions d'accueil des publics
- « Faire vivre » les patrimoines et encourager l'innovation

Bénéficiaires

- Communes du territoire
 - Associations du territoire spécialisées dans la sauvegarde et la mise en valeur des patrimoines du territoire
- Chaque structure ne peut présenter qu'un seul projet par an.

Type de patrimoines

- Patrimoines culturels matériels et immatériels
- Patrimoine naturel

Nature des projets

- Animation et dispositifs de sensibilisation : visite guidée, visite insolite, atelier pédagogique, reconstitution, accueil de conférences/projections, jeu de piste en lien avec l'histoire et les patrimoines du territoire
- Outils de médiation : plaquette, livret, signalétique d'information, exposition, support pédagogique/ludique, dispositif numérique

Sont exclus les concerts et spectacles in situ sans lien direct avec les patrimoines.

Aide financière

4 projets seront sélectionnés et se verront attribuer la somme de 500 €.

Éligibilité

- Ne pas dépasser une aide totale de 80 % (toutes subventions confondues)
- Dépenses d'investissement ou de fonctionnement
- Dépenses éligibles : prestation intellectuelle, fabrication du matériel, édition, intervention d'expert, d'artiste, d'animateur, matériel et fournitures
- Dépenses non éligibles : frais liés à la communication sur le projet et à l'inauguration
- Subvention versée sur factures

Critères d'appréciation

- Les projets seront notamment examinés au regard des critères suivants :
- dimension intercommunale du projet : patrimoine d'envergure, travail sur une thématique intercommunale, travail en réseau
 - visibilité du projet
 - une attention particulière sera portée aux projets qui auront lieu lors des Journées européennes du patrimoine, des Rendez-vous aux jardins, des Journées des métiers d'art
 - dimension novatrice, insolite, ludique
 - dimension pédagogique des contenus, capacité à vulgariser les contenus scientifiques
 - étendue et diversité des publics visés
 - respect des règles environnementales
 - projets portant sur les patrimoines recensés dans le pré-inventaire de 1998
 - horaires d'ouvertures

Communication

En cas d'obtention d'un soutien financier, le bénéficiaire s'engage à faire figurer le logo de Bièvre Est sur l'ensemble des documents de communication afférents.

Pièces à fournir

- Fiche projet dûment remplie
 - Documents demandés
- Si besoin, une aide technique (rôle de conseil) pourra être apportée aux dossiers sélectionnés.

Information complémentaire

Sabrina Masella
Animatrice économie de proximité et développement touristique
sabrina.masella@cc-bievre-est.fr
04 76 06 10 94



Appel à projets *patrimoine* 2024

Fonds de mise en valeur des patrimoines
du territoire de la communauté de communes de Bièvre Est

Fiche projet 3|3

9. Calendrier prévisionnel de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Liste des pièces obligatoires et complémentaires

- Lettre de demande de subvention au titre de l'appel à projet mise en valeur des patrimoines du territoire de la communauté de communes de Bièvre Est 2024
(adressée à M. le Président de la communauté de communes de Bièvre Est)
- Présent dossier complété et signé
- Délibération de la municipalité sollicitant l'aide de l'intercommunalité *(si commune)*
- Si nécessaire, une demande d'autorisation de démarrage anticipée des travaux/ de l'action avant notification *(n'assure en aucun cas l'attribution d'une subvention par la communauté de communes)*
- RIB
- Copie des statuts et de l'annonce parue dans le Journal officiel *(si association)*
- Photos du lieu
- Photos, plans, maquettes...tout document utile à la compréhension du projet
- Copie des devis
- Copie des factures *(le cas échéant)*

